

Les mesures de protection judiciaire de A à Z

En raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des situations de fragilité, le recours aux mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale) est de plus en plus fréquent. Il est important de comprendre les dispositifs existants et d'anticiper les démarches nécessaires afin d'assurer une protection adaptée aux besoins de chacun.



Professionnel
du médico-social



Professionnel du chiffre,
du droit et/ou du patrimoine



Entreprise



Élu de
La République

PROFIL DU STAGIAIRE

Les chefs de service et travailleurs sociaux qui souhaitent mieux appréhender les dispositifs de mesures de protection judiciaires

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les différentes mesures de protection judiciaires, les principes directeurs et la procédure d'ouverture
- Reconnaître les aménagements de mesure
- Identifier les différences entre protection des biens et protection de la personne
- Distinguer les principes de participation à la mesure de protection, et envisager les capacités d'autodétermination des personnes sous mesure de protection

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour (7h)

Prérequis : Aucun

Lieu : À définir

Formation en intra

Prix à déterminer

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire
ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

• Introduction

- L'esprit de la loi et les étapes qui ont mené le législateur à réformer le droit des majeurs protégés en 2007.

• Les principes directeurs de la protection juridique des majeurs

- Principe de nécessité, de subsidiarité et de proportionnalité.

• Regard sur la procédure, dualité et aménagement des mesures de protection

- La procédure de mise sous protection, les aménagements de mesure et la dualité de la protection : patrimoniale et personnelle.

• Les différentes mesures de protection

- Le panorama des mesures de protection juridique (Tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice).

• La protection patrimoniale

- Principes et application.

• La protection de la personne

- Détour de la mission de protection de la personne et ses grandes thématiques.
- Le retour à l'autonomie de la personne.
- La citoyenneté de la personne protégée.
- Principe de l'autonomie graduée et du respect de la volonté de la personne.
- Modulation selon la mesure de protection.
- Divergence entre autonomie et intérêt de la personne, positionnement du protecteur.

• Autodétermination et participation de la personne protégée à sa mesure de protection judiciaire

- Le choix, la participation du majeur protégé à sa mesure de protection, le consentement et le droit à l'information.
- DIPM (document individuel de la protection du majeur).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports
de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas
concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition
en ligne de documents
supports à la suite
de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaires d'évaluation de la formation